

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 23 (1935)

**Heft:** 466

**Artikel:** Tribune libre : à propos du salaire des ménagères : (suite de la 1re page)

**Autor:** Bonard, S.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262115>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Liste des femmes élues (O: ouvriers; P: patrons)

- Groupe II (Bijouterie) O: Une candidate (polisseuse) de l'Union des Syndicats.
Groupe VI (vêtements) P: Mmes DUPONT, couturière, ANDRÉE WIEGANDT, id., Mlle CLAIRE SIGRIST, lingère, toutes trois candidates du Comité féminin d'action...
Groupe VII O: Mmes KUNG-BAUD, fourreuse...
Groupe VIII O: Une candidate (releuse) de l'Union des Syndicats.
Groupe IX (jardiniers, transports) P: Mme R. FLEURIOT, fleuriste...
Groupe X (Commerce) O: Mme G. RICARD, employée de commerce...
Groupe XI (carrières libérales et maîtresses de maison) P: Mmes GRANDJEAN, maîtresse de maison...
Groupe XII O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XIII O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XIV O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XV O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XVI O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XVII O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XVIII O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XIX O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XX O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XXI O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XXII O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XXIII O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XXIV O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XXV O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XXVI O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XXVII O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XXVIII O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XXIX O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...
Groupe XXX O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine...

Groupe XI O: Mlle PAULE SOLDINI, maîtresse d'école enfantine (en tête de liste, également portée par l'Union des Syndicats); 2 candidates, l'une infirmière, l'autre ménagère de l'Union des Syndicats; et 1 candidate, institutrice, de la Fédération corporative chrétienne sociale.

Groupe XII (campagne): Cercle de Chêne-Pu-plinge-Veyrier P: Mme Vve WERNER-FOURNOUR, maîtresse de maison, candidate du Comité féminin d'action (Liste d'entente avec le Comité d'action des Syndicats autonomes). — O: Mlle M. ZWAHLEN, institutrice (id., id.).

Cercle de Pregny-Grand-Saconnex P: Mme CH. GIGNOUX, candidate du Comité féminin d'action. Soit au total: 30 femmes élues (contre 23 en 1932), dont 17 présentées par le Comité féminin d'action. Celui-ci avait encore mis en ligne 5 candidates (directrice de poterie, tapissière, directrice d'hôtel, coiffeuse et médecin) dans différents groupes patronaux, et 7 candidates (employée de pharmacie, vendeuse, sténodactylo, maîtresses d'école et infirmière scolaires) dans différents groupes ouvriers. Aucune d'elles n'a été élue.

La XIIe Assemblée Générale de l'Association suisse des Femmes universitaires

Le dimanche 1er décembre a eu lieu, à Berne, la XIIe Assemblée générale de l'Association suisse de femmes universitaires.

Le samedi après-midi déjà, une séance réunit les membres du Comité Central et ceux de la Commission des intérêts professionnels. Les autres déléguées, plus heureuses, eurent le plaisir de pouvoir visiter, par faveur spéciale, et sous la direction compétente de M. le professeur D. Baumann, le nouveau Musée bernois d'histoire

Tribune libre

A propos du salaire des ménagères

(Suite de la 1re page.)

Venons-en à l'application du principe juste qu'est la rétribution du travail de la ménagère, et laissons l'Etat en dehors de cette affaire, qui ne le concerne certainement pas. Ecartons du même coup la suggestion du contrôleur soulevant le couvercle des marmites, et établissons que, dans nos circonstances actuelles, toute ménagère reçoit déjà une partie du salaire de son travail, et qu'il lui restera à lui fournir la seconde partie. En effet, supposons M. X. remettant à sa femme l'argent du ménage chaque semaine, quinze ou mois. Théoriquement, il le déposera devant elle en deux tas: 1o la somme nécessaire pour loger, nourrir, chauffer, éclairer, laver, et habiller la famille, etc.; 2o une somme à part, dont la ménagère est le possesseur incontesté, qu'elle gère sans avoir de comptes à rendre, et qu'elle emploie pour ses vêtements et ses dépenses personnelles (assurances, cotisations, dons, charités, etc.). Ce qui lui reste — il faut qu'il lui reste quelque chose — représentera ses économies, ses réserves. Et j'ajoute que, dans la gerance de sa trésorerie particulière, la femme douée de cœur et de raison, trouvera autant d'occasions de faire plaisir, de se dévouer, de se sacrifier même, que la femme d'aujourd'hui, dans la répartition de l'argent du ménage.

première et de la deuxième somme? Assez facilement, je pense: Que M. X. imagine pendant quelques minutes qu'il est veuf, qu'il engage une exigeante, et qu'il lui paie le salaire qu'elle somme d'aire se composant d'une part d'une nourriture, etc. et d'autre part de l'entretien, comme représentant le salaire, qu'il enlève la chauffage, l'éclairage et le logement, le second poste, celui auquel Mme X. a droit, le droit, qui lui appartient en propre et qui, en fait, est son salaire de ménagère.

Je crois que, si l'expérience était tentée, elle donnerait de bons résultats après les inévitables tâtonnements; elle sauvegarderait la dignité de la ménagère, exaucerait son désir légitime de « palper » l'argent gagné, et rehausserait du même coup son prestige personnel et le prestige du travail de ménage aux yeux de son conjoint. N'en déplaise à Mme Lasserre, ce double prestige est souvent chancelant dans l'état actuel de nos affaires.

Mais je crois fermement que, pour arriver à faire accepter cette solution, pourtant plus simple qu'elle peut paraître à première vue, il faudra cette révolution dans les mœurs: le triomphe du féminisme. Car, soit dit en thèse générale, l'homme moyen discute avec ses égaux, mais impose sa volonté à ses inférieurs. Alors...?

En outre, cette réforme exigera tout d'abord une éducation de notre peuple en général; elle exigera du mari une compréhension plus juste de la

naturelle, qui vient d'être achevé, mais n'est pas encore accessible au public.

Le même soir, une réception, offerte par la Section bernoise, réunit les déléguées, de nombreux membres, et des étudiantes bernoises, à la Schultwarte. La soirée fut charmante, le programme offert par les Bernoises très varié: d'excellentes musiciennes nous jouèrent deux quatuors; puis, Mlle Herking, Dr. ès lettres, nous fit une causerie spirituelle et pleine de charme sur le Génie de Berne, de Gonzague de Reynold. Cette causerie fut suivie d'une petite pièce de théâtre, composée pour la circonstance par Mlle von Lerber, Dr. ès lettres, évoquant le passé et raillant malicieusement ces messieurs de l'Université, qui semblent ne pas avoir été très aimables envers notre Association lors des fêtes du Centenaire de l'Université de Berne en 1931! Quelques déléguées romandes regrettaient amèrement de ne pas mieux comprendre le Bärnerditsch savoureux de Lisette ou l'allemand moyennageux de la Hohe Schule de Berne. La surprise fut grande de constater après le spectacle que les artistes, une fois dégrimées, étaient les membres les plus graves et les plus respectables de la Section bernoise!

La cordialité qui régnait d'un bout à l'autre de l'Assemblée eut tout particulièrement l'occasion de se manifester à cette petite réunion. L'esprit qui y régnait était si gai et si animé qu'on ne sortit de la Schultwarte qu'à 1 heure du matin. Ce fait, paraît-il, ne s'est encore jamais présenté à la veille d'une Assemblée générale. Il prouve cependant mieux que toute autre chose combien les Bernoises ont su nous rendre cette soirée agréable!

Le dimanche matin fut réservé au travail: à 9 heures déjà, nous nous retrouvâmes à la Schultwarte pour l'Assemblée générale.

Notre charmante présidente centrale, Mlle A. Quinche (Lausanne), salua l'Assemblée et présente le rapport annuel du Comité Central. Dans ce rapport, la question des bourses suscita un vif intérêt. La bourse créée à l'occasion du X<sup>e</sup> anniversaire de l'Association suisse a été accordée à Mlle Ponce, Dr. ès sciences, sous-directeur de la Station de zoologie expérimentale à Genève, qui poursuit actuellement son travail de recherches scientifiques à Bruxelles. Une bourse d'hospitalité de quatre à cinq semaines et une allocation de voyage seront offertes en septembre 1936 par la Section genevoise, qui a constaté l'immense intérêt que présente pour des membres des Fédérations nationales un séjour à Genève à un moment de grandes réunions internationales: Assemblée de la S. d. N. et Congrès mondial de la Jeunesse. Le bénéficiaire sera déterminée par concours. Cette offre généreuse des Genevoises fut vivement applaudie par l'Assemblée.

Le rapport de la présidente fut suivi des élections. Mme J. Eder-Schwyzler, Dr. phil. (Zurich), fut élue présidente en remplacement de Mlle Quinche, dont le mandat est échu, et Mlle Hélène Leder, Dr. jur., secrétaire. Quatre membres ont quitté le Comité Central: Mmes Rittmeyer, Schreiber-Favre, Schulz-Bach et Speiser (les trois dernières sont des membres fondatrices de l'Association). Mmes H. Mundorff (Bâle), R. Dubois (Genève), L. Winkler-Luthold (Saint-Gall) et Zwicky-Recordon (Vaud), furent élues membres du Comité à leur place.

Les rapports des différentes Commissions furent présentés ensuite. La Commission d'échange des professeurs de l'enseignement secondaire, présidée par Mme Schreiber-Favre, a dû arrêter complètement son activité, vu la crise qui rend toute action impossible. La Commission des intérêts féminins, sous la présidence de Mlle Vollen-



Les Expositions

Au Musée Rath (Genève):

Mme Marguerite Duchosal-Bastian

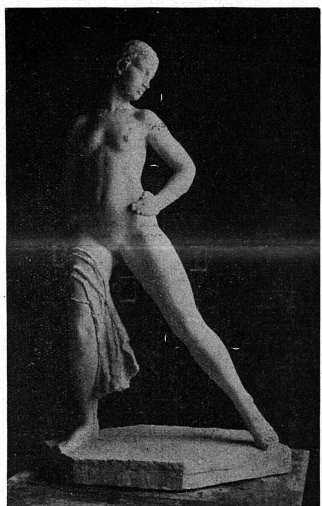
Délicieuse promenade parmi les bronzes et les plâtres.

Mme Duchosal-Bastian, élève de M. Vibert, expose là une trentaine d'œuvres dont aucun n'est indifférent, et dont la plupart attirent comme un aimant une fois qu'on les a vues.

Quelle triomphante jeunesse dans sa Sylvie, et quelle grâce dans son jeune Bacchus à la mine espiègle! Le bel élan de sa Tiréuse d'Arc!

Et puis, voilà des bas-reliefs de l'église de Carouge: saint François d'Assise et saint Antoine de Padoue, et toute la série des bustes de personnes connues, dont beaucoup circulent dans la salle, comme pour souligner le trait commun de ces sculptures: la justesse de l'expression — tant de vigueur ici, tant de moelleux, tant de douceur rêveuse là-bas. Cette jeune artiste est vraiment étonnante de maturité.

PENNELLO.



Cliché Kundig, Genève.

Sylvie, par Mme Duchosal-Bastian

dot, la fortune des femmes là-bas, le mari, attiré par nos exclamations, est arrivé, et a voulu nous montrer, après du « travail de femme », du « travail d'homme »: un cadre sculpté du pire type de camelote, sans goût, sans style, sans compréhension... Quel contraste!

« Les femmes n'ont pas l'esprit créateur... », nous assurent sentencieusement certains de nos adversaires antiféministes. Je leur conseille une petite excursion à Vajnoy.

Le Spielberg

J'ai beaucoup aimé Brno, qui, du temps où j'apprenais la géographie, s'appelait Brunn en Moravie. Ville animée, industrielle, dont les habitants et les habitantes sont actifs, enthousiastes, riches d'initiatives et admirablement hospitaliers. Je voudrais avoir ici la place de dire dans le détail tout l'accueil que j'ai reçu, tous les hommes féministes que j'ai rencontrés, toutes les femmes vibrant pour l'idéal de coopération et de compréhension internationales, qui se sont faites mes hôtes et mes guides, et aussi toutes les institutions remarquables que j'ai visitées: écoles, asiles, crèches, consultations de nourrissons, maisons familiales, inspirées de l'esprit social le plus moderne, souvent luxueusement installées, et dans lesquelles j'ai trouvé la solution pratique de bien des problèmes qui préoccupent encore nos Sociétés féminines suisses. Cela n'est malheureusement pas possible aujourd'hui, où je voudrais évoquer d'autres images.

Car, du temps où j'apprenais la géographie, je me nourrissais aussi d'un petit livre, sorti avec un parfum légèrement moisi d'une vieille bibliothèque familiale, et qui s'appelait Le Miroir de Brno. Car Silvio Pellico, le patriote italien, et Maroncelli son ami, que l'on dut amputer d'une jambe dans les prisons autrichiennes, à la suite

sans doute d'une tuberculose gangreneuse, furent quelques-uns des héros de mon enfance. Si bien que c'était aussi l'enthousiasme de ma douzième année pour ces martyrs de la liberté et de l'indépendance qui m'accompagnait, avec beaucoup de souvenirs et de visions historiques plus tardives, lorsque, dans le brouillard d'un matin d'automne, nous avons franchi la haute porte à herse du château-fort et déambulé dans ses cours intérieures, ses galeries et ses souterrains. Et ce fut d'un intérêt ému.

Sans doute, tous les châteaux-forts se ressemblent, qu'ils soient situés en Moravie, sur la côte de Bretagne, ou au bord d'un de nos lacs suisses. Sans doute aussi nous montrèrent-ils les mêmes salles de gardes, les mêmes chambres hautes, les mêmes chapelles, les mêmes cachots et appareils de torture, tous vestiges d'une époque si lointaine, que nous n'y pénétrons que comme sur terre complètement étrangère à notre monde actuel. Mais alors, les prisons d'Etat du gouvernement autrichien au début du XIX<sup>e</sup> siècle, combien nous les sentons plus proches! et combien leurs évocations sont effroyables! Bien davantage encore que dans le château du Buon Consiglio à Trente, pourtant tout jalonné aussi de souvenirs immédiats de martyrs récents de l'indépendance, on se sent étonné, pris à la gorge par l'horreur de ces cachots creusés dans le roc, plongés dans de complètes ténèbres, nus et vides, exception faite de la planche décrite par Silvio dans ses mémoires, et de la chaîne rouillée qui grince encore au mur, — cette chaîne que, par un raffinement de cruauté, on reliait la nuit par un trou dans le mur à une chaîne générale qu'un garde-chiourme secouait à intervalles dans le couloir pour empêcher les malheureux d'oublier dans le sommeil l'atrocité de leur sort... Et ils y sont restés cinq, dix, quinze ans, ces hommes de cœur, cette élite intellectuelle et morale, dont le seul

crime était de réclamer pour leur peuple: la liberté...

... J'ai évoqué l'horreur de ce régime, la honte de ce passé pas bien éloigné encore, devant une amie, esprit libéral et clairvoyant, qu'inquiète visiblement l'avenir de l'Europe. « — Pourtant, lui ai-je dit, si nous ne voyons pas l'horizon, si pessimiste que vous soyez, il faut reconnaître que nous avons progressé, que l'humanité exige plus de compréhension, moins de cruauté. On n'oserait plus à notre époque soumettre à pareil supplice des hommes, simplement à cause de leurs idées.

Et elle m'a seulement répondu: — Croyez-vous?... (A suivre.) E. GD.



Glané dans la presse...

Irène Joliot-Curie féministe

Notre confrère (ou consœur?) Mme H. Gossel, collaboratrice de l'Œuvre, a été récompensée pour son journal la titulaire du prix Nobel de physique pour 1935, et rapporte ainsi cet entretien:

J'ai eu l'honneur d'être reçue par Irène Joliot-Curie dans l'Institut qui porte le nom de ses illustres parents, érigé sur la studieuse rive gauche. C'était par un clair matin de Pété parisien

d'une douceur si pénétrante et, là-bas, à l'écart de l'agitation, dans la petite rue tranquille, autour des bâtiments, des roses, des lilas étaient fleuris: auprès du sérieux de la science, la joie de la nature en fête. Grande et mince dans sa blouse immaculée, réservée au premier abord, Irène Joliot-Curie m'accueillit et bientôt son visage s'éclaira d'un sourire tandis qu'elle veut bien répondre à mes interrogations.

— Comme féministe, me déclare Irène Joliot-Curie, je ne puis m'empêcher de me préoccuper de l'amélioration de la condition sociale des femmes et, à ce sujet, dans les premières questions en cause, je pose celle que je considère, personnellement, comme indiscutable: le droit au travail.

« Il me paraît rationnel que tout être ait ainsi la possibilité de subvenir à son existence, et aussi que chacune puisse rendre tangibles ses pensées, ses capacités inconquies, dans l'expression d'un effort dont la valeur est plus ou moins grande, peut-être, mais certaine. Priver une femme de cela, c'est la rabaisser indignement et attentif à cette liberté morale qui est une des caractéristiques les plus élevées de la civilisation. Peut-on concevoir des générations en progression quand une partie d'entre elles serait volontairement écartée de la grande tension créatrice, celle qui nous fait avancer magnifiquement sur la route de l'avenir? Non, car cette chose-là ne s'accomplit pas à demi.

« Réduire, limiter le travail féminin est une injustice au bénéfice des sottes et des paresseuses, pour les autres cette injustice deviendrait tragique.

— Réclamez-vous aussi les droits politiques? — Mais oui. Bien sûr, il faut que toutes les femmes soient éduquées, préparées à la vie politique, car elles possèdent de la finesse, de la générosité, du bon sens et bien d'autres qualités

valeur économique et sociale de sa femme, et réclamera de celle-ci aussi l'apport de ses qualités spéciales, ordre, conscience, économie, dévouement aux siens. Gardons-nous de croire que tout est perdu parce qu'on touche à un coup d'ancien et un peu décrédité, qui, modernisé et d'autres choses en notre coup de vernis, transformé, a bon besogne VULLIOMENET.

\*\*\*

Lausanne, le 12 décembre 1935.

La discussion ouverte ici au sujet du travail des ménagères et d'une rétribution à leur octroyer mérite de retenir l'attention de vos lectrices. Il est évident que le travail fourni par les mères de famille, dans la grande majorité de notre population, est sous-estimé et méconnu par leurs proches, et le mot: «Ma femme ne travaille pas, elle fait le ménage», est désormais classique.

Aussi faut-il savoir gré à Mme Claire Lasserre d'avoir si judicieusement examiné la question dans votre numéro du 7 décembre. Son argumentation contre la proposition d'attribuer un salaire aux mères de famille nous paraît irréfutable et définitive. Elle est non seulement empreinte du plus pur bon sens, mais inspirée par une noblesse de sentiments que les femmes suisses sauront comprendre... et partager.

La question posée n'est pas de celles qui peuvent se résoudre matériellement, elle est d'ordre essentiellement moral. Le seul fait qu'elle se pose

nettement aujourd'hui marque déjà un progrès sur l'ancienne conception. C'est par l'éducation sur les enfants que les générations nouvelles devront apprendre à estimer à sa juste valeur le travail des épouses et des mères, voire celui des sœurs, et à le reconnaître, non par des rétributions substantielles, mais par plus d'égards, plus de gratitude, par certains temps de vacances, et encore par la concession de nouveaux droits jusqu'à présent refusés aux femmes de chez nous.

MARIE BOVET-DAVID.

\*\*\*

Lausanne, le 13 décembre 1935.

J'ai lu avec un vif intérêt les réflexions de Mme Lasserre dans le *Mouvement* du 7 décembre. Je constate avec plaisir que l'on parle de la rétribution de la ménagère, qu'on la discute. Bon moyen d'habituer l'opinion à cette idée, et de l'amener peu à peu à entrer dans les mœurs. Car il s'agit bien de créer une tradition, et non pas, juste ciel! de réclamer une nouvelle loi fédérale ou cantonale. Nous sommes saturés de lois; que l'Etat nous laisse travailler en paix, et qu'il n'intervienne surtout pas davantage dans nos petites affaires de famille!

Je vois la rétribution de la ménagère entrer petit à petit dans les mœurs, et cela n'est pas impossible maintenant que se créent partout des écoles ménagères, et que le ménage tend à devenir officiellement une profession, car il l'est en fait depuis toujours. Il n'est pas juste, il n'est pas normal, que la femme travaille toute sa vie

au sein de sa famille sans gagner un centime, alors que son mari a pu faire des économies, que ses enfants ont été élevés, et pourvus d'un métier qui les rend indépendants. Elle seule reste dépendante. Si elle devient veuve, qui lui permettra de vivre? Ses enfants? «Il est plus facile à un père d'élever dix enfants qu'à dix enfants de subvenir aux besoins de leur père», dit-on fréquemment dans le canton de Vaud. Il n'est pas digne, il n'est pas juste que celle qui a travaillé toute sa vie se trouve dépourvue et démunie arrivée à la vieillesse. Nous ne voulons plus voir de ces femmes âgées qui ont accompli fidèlement leur devoir d'épouse et de mère, et qui, au soir de leur vie, ne possèdent rien, et qui, bien mieux, doivent payer des droits de mutation sur le petit pécule que leur esprit d'économie, leur savoir-faire, ont permis à leur mari d'économiser.

On n'apprécie que ce que l'on paie, on estime que ce qu'on a payé. Rémunérer le travail de la ménagère contribuera à faire disparaître cette formule abominable: «Ma femme ne fait rien, elle fait le ménage.» Peut-être cette rémunération donnera-t-elle au mari, aux garçons, un peu plus de respect pour le travail ménager; peut-être obtiendra-t-on alors d'eux qu'ils essayent leurs souliers avant d'entrer dans l'appartement, et qu'ils ne secouent pas partout la cendre de leurs cigarettes...

L'idée est en marche, puisque un jugement du Tribunal fédéral, dont le *Mouvement Féministe* a parlé, a attribué à un veuf une indemnité pour le

travail ménager qu'accomplissait sa femme tuée dans un accident. Le principe, j'en suis sûre, sera reconnu dans un avenir assez rapproché. Son application, il va de soi, ressort du domaine privé; elle dépendra d'une entente amicale entre les deux conjoints, et chaque ménage trouvera la solution qui lui convient.

On ne pourra jamais rétribuer à sa juste valeur le travail ménager, qui exige un travail sans fin, nocturne et diurne, qui absorbe toutes les forces physiques et morales de la femme, qui est une abnégation continuelle, un perpétuel oubli de soi, un mépris incessant de sa propre fatigue et de ses propres aspirations. Cela, aucun salaire ne pourra jamais le payer. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas rétribuer modestement ou honnêtement ce travail. Pourquoi le travail ménager serait-il le seul à n'être pas rétribué?

Ce n'est pas parce qu'elle touchera un salaire que la ménagère sera moins consciencieuse, qu'elle accomplira sa tâche avec moins de dévouement et d'abnégation. (Entre nous, je n'aime pas beaucoup qu'on prêche à la femme le sacrifice, le don de soi, le désintéressement. Cela est absolument inutile envers celles qui méprisent leurs devoirs, et quant à celles qui font tout leur devoir et même plus, cela les incite à faire encore des sacrifices inutiles, mutilateurs de la personnalité, lesquels, trop souvent, ne servent qu'à encourager un terrible égoïsme.)

S. BONARD.

weider (Zurich), a poursuivi son travail, et a fait paraître pendant l'année diverses publications, destinées aux membres de l'Association, et traitant des questions concernant le travail féminin. Le rapport de la Commission des intérêts professionnels fut présenté par M<sup>lle</sup> Schaezel. Pendant cette époque de transition et de crise, les intérêts professionnels féminins sont plus que jamais menacés. M<sup>lle</sup> Schaezel fit une étude approfondie de la question et nous brossa le tableau de la situation actuelle. Depuis trois ans, elle s'occupe avec un dévouement rare de ce Secrétariat, qui a pour but de rechercher de nouveaux débouchés, de défendre les intérêts professionnels des femmes, de donner des conseils professionnels, et d'organiser un service de placement. M<sup>lle</sup> Schaezel parla de ses projets de développement et de réorganisation du Secrétariat qui furent accueillis avec le plus grand intérêt.

Quelques questions retinrent encore l'attention de l'Assemblée. En premier lieu, M<sup>me</sup> Schreiber-Favre, notre représentante à la Commission nationale de Coopération intellectuelle, nous parla de son activité dans cette Commission. Puis M<sup>me</sup> Emery (Genève) renseigna l'Assemblée sur le Groupe genevois de coopération intellectuelle, qui étudie en ce moment la question brûlante de la révision des manuels scolaires d'histoire. M<sup>me</sup> Emery proposa aux autres sections de suivre l'exemple de Genève, et de former des groupes d'études semblables, proposition qui fut accueillie avec le plus vif intérêt, plusieurs déléguées cherchant immédiatement les moyens de mettre cette suggestion en pratique.

Une chaude discussion s'engagea au sujet du *Frauenblatt*, journal de langue allemande qui correspond à notre *Mouvement Féministe*. Deux déléguées de Zurich exposèrent la situation financière difficile de ce journal, qui, s'il ne trouvait

pas immédiatement des fonds de secours ou un bon nombre de nouveaux abonnés, ne pourrait plus paraître à partir du mois de janvier 1936<sup>1</sup>. — chose absolument navrante, ce journal étant le seul journal suisse de langue allemande qui défende les intérêts féministes. La cause du *Mouvement Féministe*, dont la situation financière est meilleure, grâce au dévouement et à l'immense travail de sa rédactrice, ce dont beaucoup de lecteurs ne se rendent pas assez compte, fut exposée et soutenue par un bon nombre de déléguées. Chaque section prit l'obligation de recommander chaleureusement à ses membres de s'abonner au *Frauenblatt* et au *Mouvement Féministe*.

L'Assemblée générale terminée, les déléguées se rendirent sous les rafales de plus en plus violentes à l'Hôtel Bellevue, où les attendait un excellent déjeuner.

En résumé, deux belles journées, où régna un esprit de collaboration effective et de solidarité. Chacune entra pleinement satisfaite chez elle, en emportant un excellent souvenir de l'hospitalité bernoise.

<sup>1</sup> Nous sommes heureuses de pouvoir annoncer à nos lectrices que, grâce au magnifique effort des féministes confédérées, le sort du *Frauenblatt* paraît maintenant assuré, ce dont nous félicitons chaleureusement notre excellent confrère.

(Red.)



Nouvelles des Sections.  
VEVEY. — La section de Leyzin du Suffrage

encore pouvant être utiles à la collectivité. Dans notre société, presque tout est à refaire de ce qui concerne la position de la femme, ses avantages, ses devoirs aussi — et j'insiste sur ce dernier point car je suis de celles qui pensent que nulle ne doit s'y dérober, fussent-ils impérieux. Je souhaite le vote des femmes.

**De quelques moyens pénibles et cruels de gagner sa vie**

De l'Oeuvre, encore, et sous la signature également de Mme Gosset, cette évocation de certains métiers auxquels la nécessité du gain-pain quotidien astreint des femmes.

Le mot «cruauté» peut surprendre; il n'est pourtant nullement exagéré. Sans faire la critique de tous les métiers, de toutes les professions, je ne citerai que quelques cas personnellement observés au cours de ces derniers mois.

Cruauté, certes, qui s'exerce à l'encontre de femmes, trempant, pendant 12 heures d'affilée, dans une cuve d'eau chaude et bourbeuse, côte à côte avec une douzaine de serpents, obligées de plonger dans le liquide immonde pour ramasser des piécettes de monnaie jetées par les spectateurs, ondules de foire que l'on contemple pour 0 fr. 50 et qui, le soir, sortant de ce bain, flagellent sur leurs jambes gonflées! Cruauté pour les taxis-girls, au sourire de commande, qui dansent des souliers fournis par une direction peu soucieuse d'ajuster des chaussures à leurs pieds, et aussi pour les «femmes-quilles», se tenant debout en affriolant costume, visées par les cerceaux qui doivent les encercler; pour cet exploit le gagnant reçoit un billet de la Loterie nationale. Mais, comme les femmes-quilles sont placées assez loin des amateurs, les dits cerceaux en dépit de masques protecteurs des visages, heurtent les épaules, les bras, laissent sur la peau des traces qu'un épais maquillage ne dissimule pas. Enfin, rappelons, dans les instituts de beauté, où

sont rajournés les visages, celles qui réalisent vraiment cette opposition avant et après le traitement entrepris, ayant d'un côté la figure lisse, tendue, jeune en un mot, tandis que l'autre conserve toutes les fêlures de l'âge!

Voilà comment on montre la perfection de la chirurgie esthétique, afin de mieux engager à y recourir. Combien à plaindre celle qui, forcée par la nécessité d'être nourrie, logée et peu payée, hélas! par surcroît, supporte de présenter cet aspect caricatural que d'autres viennent examiner avant de décider, pour elles qui peuvent y mettre le prix, une intervention complète.

**Pourquoi ne votons-nous pas, nous, femmes suisses?**

Dans la Page de l'Ouvrière de la Solidarité, une collaboratrice qui signe Anne-Marie, émettant sur le vote des femmes quelques considérations avec lesquelles nous ne sommes pas entièrement d'accord, formule d'autre part ce jugement sévère et malheureusement juste sur l'attitude des femmes suisses:

Pourquoi ne votons-nous pas encore en Suisse alors que le suffrage féminin a gain de cause dans la plupart des pays civilisés?

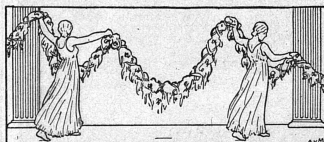
Ne prétendons pas que les électrices suisses, qui nous l'ont refusé plusieurs fois, soient plus obtus ou plus jaloux de leurs privilèges que les hommes des autres pays. Mais affirmons hardiment que ce sont nous les femmes suisses qui n'avons pas su l'obtenir.

Dans leur grande majorité, les femmes suisses ne s'intéressent que très médiocrement aux problèmes sociaux et politiques. Elles n'ont pas encore conscience de leur lourde et sérieuse responsabilité dans l'évolution de l'humanité. Avant de revendiquer un droit, il faut accomplir le devoir qui mérite ce droit. Or, les femmes suisses n'acceptent pas encore comme un devoir d'être citoyennes autant que ménagères.

féminin, réunie le 27 novembre sous la présidence de Mme Leuba, a approuvé le rapport de la *Maison des Mères*, qui, chaque été, reçoit des mères de famille fatiguées, dans le chalet *Rose des Alpes*, à Cerniat; la plupart des pensionnaires, — il y en a eu 28, cet été, totalisant 483 journées, — proviennent de Genève où les désigne l'Union des Femmes.

L'Assemblée a décidé de supprimer la cotisation pour 1935, l'avoir en cas de vacances suffragistes; cette lecture fut suivie d'un exposé de M. Marcel Regamey, avocat à Lausanne, lu par M<sup>lle</sup> Leuenberger, sur les idées et les projets de *Ordre et Tradition*. Cet ordre du jour avait été dicté par l'intéressante discussion de l'Assemblée du Suffrage vaudois, tenue en juin à Ouchy, où l'on avait parlé de l'entrée des femmes dans les partis politiques.

VEVEY. — Réunie le 11 décembre, sous la présidence de Mme Gerhardt, la section de Vevey du Suffrage féminin a approuvé rapport et comptes, et entendu M<sup>me</sup> de Montet lire le travail sur les partis politiques que M. Maxime Reymond, archiviste cantonal à Lausanne, présenta, il y a quatre ans, à un cours de vacances suffragistes; cette lecture fut suivie d'un exposé de M. Marcel Regamey, avocat à Lausanne, lu par M<sup>lle</sup> Leuenberger, sur les idées et les projets de *Ordre et Tradition*. Cet ordre du jour avait été dicté par l'intéressante discussion de l'Assemblée du Suffrage vaudois, tenue en juin à Ouchy, où l'on avait parlé de l'entrée des femmes dans les partis politiques.



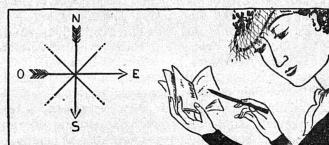
**A travers les Sociétés**

Cartel genevois d'hygiène sociale et morale.

Cette importante Fédération, qui groupe à Genève 50 Sociétés de tout ordre, vient de tenir son Assemblée générale d'automne sous la présidence de M<sup>lle</sup> Gourd. Le rapport présenté par le Bureau sur son activité depuis la dernière Assemblée générale a mentionné successivement le travail du Cartel, en matière de

moralité publique d'abord (lutte antivénéérienne, question des maisons de tolérance en Haute-Savoie, agissements de louches personnages auprès de jeunes filles), en matière de protection de l'enfance ensuite, le Cartel ayant soumis certaines demandes précises à la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner les projets des lois réprimant plus sévèrement des attentats contre les mœurs commis sur des enfants. Le Cartel est représenté dans la Commission consultative de contrôle des films, sur l'activité de laquelle des détails intéressants furent fournis, ainsi que sur le développement de l'Office de consultations matrimoniales créé par le Cartel avec le concours de *Pro Familia*.

En relations étroites et cordiales avec le Cartel romand, le Cartel genevois s'associe aux campagnes menées par celui-ci, et notamment à celle de cet hiver consacrée à la rationalisation de travail ménager, comme un moyen de mieux protéger la famille. C'est pourquoi, à cette Assemblée, un intéressant exposé fut fait par M<sup>lle</sup> Brenner, secrétaire romande des Associations s'intéressant au travail ménager, et la constitution d'une Commission spéciale, qui prendra en main la réalisation de tout un plan d'action fut décidée. Aux propositions individuelles, la demande faite au Cartel par une des Sociétés affiliées d'étudier la question des taudis en relations avec les évacuations de logements fut remise au Bureau pour examen.



**Carnet de la Quinzaine**

Samedi 28 décembre:  
NEUCHÂTEL. Union Féministe pour le Suffrage, 16 h., Restaurant neuchâtelois: Réception-hôte en l'honneur de la nouvelle présidente, M<sup>lle</sup> Breting.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

**POUR NOËL**

**Lingerie pour Dames**

- RAVISSANTS PYJAMAS, couleurs, cols et parements, popeline brochée, nuances fines . . . . . la p. **4.90**
- CONFORTABLES PYJAMAS, flanelle coton unie, sans col, ciel, rose, jade la p. **6.50**
- PYJAMAS, coté, très belle qualité, hors série . . . . . la p. **5.90**
- MAGNIFIQUE PARURE, jersey soie artif. (chemise et pantalon), nuances fines, qualité garantie . . . . . la par. **5.80**
- COMBINAISON assortie à la parure . . . . . la p. **4.90**
- PARURE, jersey mat art., rose, saumon, ciel un ravissant cadeau de Noël . . . . . la pant. **3.75**
- COMBINAISON, assortie . . . . . la chem. **3.90**
- COMBINAISON, laine et soie, se fait en rose, saumon, ciel, beige . . . . . la pièce **4.90**
- t. 42 . . . . . long. 110 cm. **3.90**
- t. 44 46 . . . . . long. 120 cm. **4.45**
- t. 48 50 . . . . . long. 125 cm. **5.90**
- CHEMISES de nuit jersey, soie artif. rose, ciel, saumon . . . . . la pièce **5.90**
- CHEMISES de nuit finette blanche, col et longues manches . . . . . la pièce **5.90 3.90**
- CHEMISES de jour finette blanche, forme montante . . . . . la pièce **2.75 1.95**

Magnifique assortiment de gilets et pullovers pour dames  
les dernières créations de **14.90 à 5.90**

**A. GRAS & C<sup>o</sup> couturier -- GENÈVE**

Sur présentation de cette annonce il sera offert un cadeau